

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Direction	La Direction se tient à votre disposition sur simple demande ou sur rendez-vous selon le cas à traiter.
Administration	Pour un soutien administratif, la secrétaire de direction se tient à la disposition des résidents et familles. Toutefois, la prise d'un rendez-vous serait bien appréciée.
Réception	La réception est ouverte de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les retraits d'argent de poche de nos résidents sont effectués aux heures d'ouverture de la réception. En ce qui concerne l'argent de poche de nos résidents bénéficiaires de prestations complémentaires (PC), ils voudront bien se référer à la Directive du DSE du 01.04.19 en annexe au contrat d'accueil.
Amélioration continue	En tout temps, chacun a la possibilité de rédiger une proposition d'amélioration, document à disposition à la réception. Individuellement, chacun est invité à exprimer en tout temps ses souhaits auprès de la Direction ou de l'administration. Dans le cadre d'un lieu de vie, les règles et principes sont d'abord marqués par le respect de chacun.
Animation	Le programme hebdomadaire est réalisé en fonction des besoins et désirs des résidents. Il est affiché, une fois par semaine, dans les ascenseurs et est disponible à la réception. Certaines activités (sorties, vacances...) peuvent être payantes. La Direction et le personnel encouragent nos résidents à y participer. Si les familles le souhaitent, elles ont la possibilité de se joindre à leur parent/ami pour certaines activités.
Animaux	Un animal de compagnie, peut-être pourrait-il vous accompagner ? Les animaux domestiques qui accompagnent vos visites sont les bienvenus.
Appareils électriques	Tout appareil électrique externe à notre établissement doit faire l'objet d'un contrôle du service technique. Merci de nous tenir informés.
Appel malade	Le bâtiment est équipé d'un système d'appel malade. Pour la sécurité de nos résidents, il permet également la géolocalisation du résident en cas de nécessité.
Argent et valeurs	La Direction décline toute responsabilité en cas de disparition de valeurs non déposées à la réception.
Articles de toilette	Un set de produits de toilette (gel douche, dentifrice, brosse à dents) est offert à l'arrivée. Pour toute autre demande ultérieure, les produits seront facturés.
Assurances	L'établissement a conclu une responsabilité civile et ménage collective pour tous les résidents, ceci pour une prime annuelle refacturée à chaque résident pour ces frais d'assurance*. Les effets personnels des résidents sont assurés contre les dégâts d'eau, l'incendie et le vol avec effraction.
Cadeaux	Individuellement, les membres du personnel ne sont pas autorisés à recevoir des cadeaux de la part des résidents. Tous les dons de reconnaissances rejoignent le fonds commun destiné à l'ensemble du personnel.

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Chambre	<p>Chaque chambre est équipée d'un lit médicalisé, une table de nuit, une armoire, une télévision en location (voir télévision-téléphone).</p> <p>Un aménagement personnalisé est encouragé (mobilier, affaires personnelles, etc...)</p> <p>Des décorations au mur peuvent être suspendues au moyen de fils (5 à disposition) au-delà, les fils seront facturés. Pour le petit électroménager, les tapis, les demandes seront analysées à des fins de sécurité. Toute autre installation ou transformation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de l'intendante.</p>
Clés	<p>Sur simple demande, chaque résidant peut obtenir une clé de la porte de sa chambre. En cas de perte, la clef sera refacturée.</p>
Coffre-fort	<p>Chaque chambre dispose d'un petit coffre-fort à clef. En cas de perte de celle-ci, elle sera refacturée.</p>
Confidentialité	<p>L'établissement est particulièrement attentif au respect du secret professionnel et à la protection des données du résidant.</p>
Coiffure	<p>Une coiffeuse est à la disposition. Les rendez-vous sont à prendre auprès de la réception</p>
Courrier	<p>Le courrier personnel et les journaux sont distribués aux résidants le matin, au petit-déjeuner. Le courrier est géré selon les directives données par le résidant ou son représentant. D'autre part, tous les courriers et/ou documents qui ne peuvent être gérés par nos services administratifs ou qui concernent « l'avant admission au Foyer Béthel » seront adressés directement au représentant administratif.</p>
Couture	<p>Sur demande, l'établissement peut se charger des travaux de couture qui seront facturés* aux résidants.</p>
Directives anticipées	<p>Le personnel est à disposition pour apporter son soutien aux résidants</p>
Droits et devoirs du résidant	<p>Droits</p> <p>La Direction s'engage à promouvoir et vérifier que les droits du résidant soient respectés en tout temps et se tient à disposition pour identifier tout problème et trouver une solution. Elle applique les principes de la Charte éthique de la FEGEMS. Le Foyer Béthel s'appuie sur les référentiels des droits de l'homme ainsi que sur la plaquette du droit des patients.</p> <p>Chaque résidant peut faire part de ses doléances par l'intermédiaire du formulaire mis à disposition à la réception.</p> <p>Chaque résidant a aussi la possibilité de faire appel à l'APAF (Association des pensionnaires des établissements pour personnes âgées et de leurs familles).</p> <p>Le résidant qui s'installe au Foyer Béthel conserve ses droits en tant que personne et doit pouvoir poursuivre une existence proche des conditions de vie habituelles. Il peut faire valoir ses droits en tout temps :</p>

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Respect de la sphère privée – intimité et sexualité

Le Foyer Béthel est un lieu de vie. Le résidant dispose d'une chambre individuelle et reçoit les personnes de son choix dans l'intimité et peut fermer sa porte à clef. Le personnel fait preuve de tact et de discrétion.

Droit à des prestations de qualité

Le Foyer Béthel est doté d'un système de management de la qualité qui permet d'évaluer l'adéquation entre les prestations et les besoins des résidents.

Respect de la personnalité

Notre personnel est attentif au respect du résidant, l'appelle par son nom de famille et le vouvoie.

Consentement libre et éclairé

Le résidant capable de discernement a le droit de refuser des soins, d'interrompre un traitement. Il peut quitter le Foyer Béthel s'il le souhaite

Exprimer ses croyances

Droit de garder son réseau social

Droit d'exercer sa liberté

Le résidant a le droit de nommer un représentant thérapeutique qui pourra faire valoir des directives anticipées dans le cas où il ne pourrait plus s'exprimer.

Si le résidant n'est plus capable de discernement, qu'il n'a pas désigné une personne de confiance et qu'il n'y a pas de mandat pour cause d'inaptitude, s'applique alors le droit de la protection de l'adulte.

Droit à la liberté de mouvements

Le résidant a le droit de se déplacer librement dans l'EMS.

A titre exceptionnel, en discussion avec le médecin, l'équipe soignante, le résidant et/ou la famille, des mesures qui restreignent la liberté de mouvement peuvent être mises en place.

Droit d'être informé

De manière claire et appropriée sur son état de santé, sur les traitements, les médicaments. Par ailleurs, le résidant a le droit de consulter son dossier de soins en tout temps.

Droit de gérer

Ses affaires personnelles, envoyer et recevoir du courrier, des appels téléphoniques, d'exercer ses droits civiques.

Droit à la protection des données

A son admission, le résidant reçoit les Directives LIPAD (IT 233) concernant la protection des données.

Les collaborateurs sont soumis au secret professionnel lié à leur fonction.

L'accès aux données informatiques du Foyer Béthel est limité et des protections anti-intrusions et anti-virus sont mises en place.

Droits et devoirs du résidant (suite)

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Devoirs

Devoirs

Les droits impliquent également des devoirs. Chaque résidant est tenu de respecter les règles du Foyer Béthel.

Pour autant qu'il soit en mesure de le faire, le résidant doit

- Respecter les autres résidants
- Respecter le règlement de la maison
- Respecter l'ensemble des collaborateurs du Foyer Béthel

ceci dans le but de permettre une cohabitation chaleureuse et sécuritaire.

En cas de risque pour un résidant ou de force majeure, le Foyer Béthel se réserve le droit de déroger à l'une de ces règles. Dans ce cas, une analyse de la situation sera faite avec la famille ou proches et des propositions seront amenées.

Fumée

Le Foyer Béthel est un EMS sans fumée. Il est donc interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment, que ce soit dans les lieux communs ou les chambres.

Garde-Robes

Chaque résidant bénéficie, dans un local du sous-sol, d'un espace pour ranger ses habits non utilisés.

Lecture

Des journaux sont à disposition dans les lieux de vie. Les résidants ont également la possibilité de participer à des groupes de lecture de journaux ou de livres dans le cadre de nos animations.

Linge

Dès son admission au Foyer Béthel, le résidant remettra à notre buanderie tout linge personnel. **Le marquage du linge est obligatoire et facturé au résidant ***. Le linge de maison et de toilette ainsi que la literie sont fournis par la maison. Le lavage en machine est inclus dans le prix de pension.

En ce qui concerne les vêtements délicats (fourrure, cashmere, soie, etc...), le nettoyage n'est pas pris en charge par le Foyer Béthel.

Médecins

Le médecin répondant du Foyer assure des visites hebdomadaires. Le résidant peut également garder son médecin traitant.

Médicaments

Les médicaments sont gardés dans les infirmeries et distribués selon prescription médicale. Le résidant qui s'absente doit demander ses médicaments aux infirmiers. Ils sont commandés par les soins du Foyer auprès de la pharmacie attitrée.

Nettoyage

Le nettoyage des chambres et des locaux est effectué quotidiennement.

Nuit auprès du résidant

Dans certaines situations, la famille est autorisée à passer la nuit auprès du résidant afin de favoriser le confort physique et/ou psychologique de leur parent et cela à n'importe quel moment du séjour.

Offices religieux

Un culte a lieu tous les dimanches. Des méditations bibliques sont organisées. La chapelle accueille toute personne qui souhaite venir s'y recueillir.

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Participation des résidents à la vie de l'établissement	Sur demande, auprès de la Direction, les résidents peuvent participer à certaines tâches de la maison. La Direction reçoit volontiers les suggestions des résidents en vue d'améliorer la bonne marche de l'établissement.
Pédicure	Une pédicure est présente régulièrement.
Le service des repas et du restaurant	<p>Le Foyer Béthel dispose de 3 lieux pour prendre les repas. Le restaurant et les salles à manger Eden et Orion situées au 1^{er} et 2^{ème} étage.</p> <p>Les repas sont les suivants :</p> <p>Petit-déjeuner Collation Repas de midi Collation Repas du soir</p> <p>Les trois repas (boissons incluses) et deux collations sont compris dans le prix de pension. Les consommations prises au restaurant en dehors des heures de repas sont payantes. Les repas principaux sont servis chauds et équilibrés. Dans la mesure du possible, ils sont adaptés aux saisons.</p> <p>Les menus sont affichés quotidiennement. Un plan des menus hebdomadaires est affiché en début de semaine. En cas de maladie, ou de situations particulières, les repas peuvent être servis en chambre. La Direction remercie les résidents de respecter les heures prescrites et d'aviser le personnel du restaurant en cas d'absence. Sur ordre médical, des régimes sont servis.</p> <p>Les familles et les visiteurs sont les bienvenus aux repas moyennant une réservation par téléphone auprès du personnel du restaurant 022.879.87.62, si possible la veille ; toutefois, dans la mesure du possible, nous acceptons encore des réservations jusqu'à 11h00 le jour-même pour le repas de midi. Une liste de prix des repas est affichée au restaurant.</p>
Soins	Le personnel de soins est présent dans la maison 24 heures sur 24. L'infirmière cheffe se tient à disposition sur simple demande et sur rendez-vous
Sorties	En cas de sorties, il suffit d'informer soit le Service des soins, soit la réception.
Télévision/Téléphone Internet	Chaque chambre est totalement équipée. Le résident doit s'acquitter d'une participation mensuelle forfaitaire Multimédia (voir liste de prix). Les communications téléphoniques sont facturées en plus. Il est important de ne pas gêner les voisins.
Transports	Les transports (taxi, ambulance, autres moyens de transport) ne sont pas compris dans le prix de pension sauf pour les sorties prévues dans le cadre de l'animation. Ils peuvent dans certains cas être remboursés par l'assurance maladie ou les prestations complémentaires du SPC.

« Un lieu de vie où il fait bon vivre »

(annexe au contrat d'accueil)

Visites

Les visites auprès de nos résidants sont autorisées en tout temps. Les portes sont fermées, par mesure de sécurité dès 18h30 mais le personnel soignant répond à la sonnerie d'entrée. Un parking public gratuit est à la disposition des visiteurs.

La Direction du Foyer Béthel se tient à votre disposition et vous remercie de prendre bonne note du présent document Elle se réserve le droit de le modifier en tout temps si les circonstances l'exigent.

En 2 exemplaires

Je soussigné, m'engage à prendre connaissance des dispositions ci-dessus et à y adhérer

Nom et prénom du résidant ou de son représentant :

Date :

Signature :

***Liste de prix (MO 353)**